

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Faisant connaître l'ouverture de l'enquête publique sur le projet de plan de prévention des risques d'inondation (PPRI) sur la commune de SOLLIES-TOUCAS

Par arrêté du 11 octobre 2024, le préfet du Var a prescrit et organisé une enquête publique relative au projet de plan de prévention des risques d'inondation (PPRI) sur la commune de SOLLIES-TOUCAS lié à la présence du GAPEAU et de ses principaux affluents.

Ce projet est porté par la direction départementale des territoires et de la mer du Var, service planifications et prospective, Boulevard du 112ème Régiment d'Infanterie - CS 31209 - 83070 TOULON CEDEX.

Afin que chacun puisse en prendre connaissance, un dossier et un registre d'enquête publique seront déposés pendant les 30 jours de l'enquête publique, du **15 janvier 2025 au 13 février 2025 inclus** :

Mairie de Solliès-Toucas

Place Clément Balestra
83210 SOLLIES-TOUCAS

du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30h à 17h30

Le public pourra consigner ses observations sur le registre ouvert à la mairie de Solliès-Toucas. Il pourra également les communiquer à l'attention du commissaire enquêteur par courrier postal, adressé à la mairie de Solliès-Toucas, située Place Clément Balestra, 83210 SOLLIES-TOUCAS, ou par voie dématérialisée en utilisant le formulaire « nous contacter » (enquêtes publiques environnementales) sur le site internet des services de l'État dans le Var (<http://www.var.gouv.fr>).

Monsieur Henri-Philippe BAILLY, désigné en qualité de commissaire enquêteur, recevra le public les jours suivants :

Permanences	Mairie de Solliès-Toucas
mercredi 15 janvier 2025	9h00 - 12h00
mercredi 22 janvier 2025	13h30 - 16h30
jeudi 6 février 2025	9h00 - 12h00
jeudi 13 février 2025	13h30 - 16h30

Les informations concernant le projet mis à l'enquête pourront être demandées auprès du porteur de projet, la direction départementale des territoires et de la mer du Var, service planifications et prospective, Boulevard du 112ème Régiment d'Infanterie - CS 31209 - 83070 TOULON CEDEX. Le dossier est suivi par le pôle risques (ddtm-ppri-sollies-toucas@var.gouv.fr).

Pendant toute la durée de l'enquête, chacun pourra prendre connaissance de l'avis d'enquête et de l'ensemble du dossier sur le site internet de l'État dans le Var. Les observations reçues par courriel seront consultables sur ce site. Cette consultation pourra également se réaliser depuis un poste informatique dédié et installé en préfecture du Var aux heures d'ouverture de celle-ci.

À l'issue de l'enquête, une copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sera tenue à la disposition du public, pendant un an à compter de la date de la clôture de l'enquête en mairie de Solliès-Toucas, en préfecture du Var (direction départementale des territoires et de la mer du Var, service urbanisme et affaires juridiques) et sur le site internet de l'État dans le Var.

À l'issue de la procédure, l'autorité compétente pour accorder ou refuser le projet de plan de prévention des risques d'inondation (PPRI) sur la commune de SOLLIES-TOUCAS lié à la présence du Gapeau et de ses principaux affluents est le préfet du Var, par voie d'arrêté.